

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2018
PROCÈS VERBAL

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Olivier DOSNE, Maire, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

M. LE MAIRE : Mesdames et messieurs, mes chers amis, bonsoir. Bonsoir à ceux que je n'ai pas salué, et à mes collègues de l'opposition que je n'ai pas eu le temps de saluer de vive voix.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

1 . Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose de désigner, en tant que secrétaire de séance, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutateb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique – Désigne M. Jean-Jacques GRESSIER comme secrétaire de la séance du 26 juin 2018.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutateb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

2 . Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2018

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques ? Olivier.

M. Olivier AUBRY : Donc, il y a une erreur. Contrairement à ce qui est inscrit, on s'est abstenu sur le

compte de gestion du budget principal.

M. LE MAIRE : D'accord, et cela a déjà été signalé ?

M. Olivier AUBRY : Non, je le dis maintenant.

M. LE MAIRE : C'est bien de l'apprendre, mais...

M. Olivier AUBRY : Sur le compte de gestion, on s'est abstenu. Un instant...

M. Olivier AUBRY : Il n'y a que la délibération n° 4 où il y a une erreur, et donc on s'est abstenu, alors que vous aviez indiqué « pour ».

M. LE MAIRE : C'est tout ? Y a-t-il d'autres remarques ? Donc, je le mets au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Là, c'est une abstention ? D'accord, merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique – Approuve le Procès-verbal de la séance du 22 mai 2018.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

3 . Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du conseil municipal en application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions sur ces points ? Attendez, Michel, parce que je ne l'ai pas

sous les yeux. Allez-y.

M. Michel LAVAL : Monsieur le Maire, j'ai été interpellé par deux décisions. Donc, est-ce que vous pourriez nous parler des travaux de désamiantage de l'Hôtel de Ville pour un montant, somme toutes, modeste pour un chantier de ce genre, d'abord ?

M. LE MAIRE : Monsieur BENABDALLAH devait répondre, mais il est absent ce soir. On se doutait bien de la question, mais peut-être que les services peuvent apporter une réponse.

L'administration : Les travaux de désamiantage concernent les travaux du guichet unique qui vont démarrer dans quelques jours. Ils vont être réalisés par la société NSDP, et ils se dérouleront en deux phases qui suivront l'avancée des travaux du guichet. On va avoir une première phase qui concerne le sol, et seulement celui-ci, qui est amianté.

M. Michel LAVAL : Alors, le revêtement.

L'administration : Oui, le revêtement de sol, exactement. C'est dans une zone qui est située au R-1, aujourd'hui, de l'Hôtel de Ville. C'est donc la zone où se situent notamment les bureaux du service logistique et la reprographie. Ce sont ces zones qui seront en travaux. On aura aussi un désamiantage de l'ensemble des baies vitrées parce que, souvent, il y a de l'amiante dans les joints des différentes baies vitrées. Donc, on aura du désamiantage sur les baies vitrées aussi qui séparent l'ancienne bibliothèque des anciens services à la population. C'est la première phase. Ensuite, on aura une deuxième phase qui se composera par la zone occupée par la reprographie aujourd'hui. Donc, tout se situe au R-1.

M. Michel LAVAL : Donc, tout est au sous-sol hormis les baies.

L'administration : C'est cela, sachant que pour l'instant, on n'a pas de désamiantage prévu au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

M. Michel LAVAL : Qui reçoit le public. Ma deuxième question porte sur l'achat de matériaux aux services techniques lot n° 15, gazon, engrais, désherbant. Les désherbants sont interdits, à ma connaissance, aux services techniques depuis le 1er janvier 2017.

L'administration : Absolument, mais en fait, il s'agit d'un avenant, là, en l'occurrence, sur une actualisation de prix pour un engrais. C'est le nom du lot qui fait référence notamment à des désherbants, qui a été signé en 2016, donc juste avant la mise en place de la loi Labbé.

M. Michel LAVAL : Juste à temps ! Vous avez des stocks ?

L'administration : Non, au demeurant, on n'utilise plus de produits phytosanitaires interdits par la loi Labbé depuis le 1er janvier 2017, mais ceci étant dit, je rappelle quand même qu'il y a certains produits, notamment ceux qui sont compatibles avec l'agriculture biologique, certains biocides qui sont encore autorisés et qui, sous le terme « désherbant », peuvent encore être utilisés. C'est un terme générique, mais on n'utilise plus de produits phytosanitaires interdits depuis le 1er janvier 2017.

M. Michel LAVAL : Si vous voulez, on peut rappeler que le dernier phytosanitaire utilisé par la commune était strictement interdit à proximité d'un cours d'eau, ce qui gênait beaucoup à Joinville-le-Pont, et je ne pense pas que cette préconisation ait été respecté. Finissons-en.

M. LE MAIRE : Avez-vous d'autres questions ? Jean-François.

M. Jean-François CLAIR : Monsieur le Maire, c'est pour une précision. Toujours sur le réaménagement de l'Hôtel de Ville, on voit des délais de 11 mois plus 1.5 mois de préparation. Cela veut-il dire que les travaux nous amènent vers fin juillet 2019 ? Dit d'une autre façon, quand inaugurer-t-on la fin des travaux ?

L'administration : Il faut distinguer, effectivement, la durée du marché de la durée des travaux. Il peut y avoir un décalage. On prévoit toujours des marchés d'une durée plus longue que les travaux qui vont être réalisés. Là, les premières réunions de chantier ont eu lieu il y a quelques jours, donc on est en attente des plannings définitifs. L'objectif est de pouvoir livrer le guichet unique en janvier 2019,

donc c'est un objectif qu'on se donne, pour la partie rez-de-chaussée, accueil du guichet et back-office du guichet unique. La nouvelle bibliothèque ouvrira deux à trois mois plus tard, donc plutôt au printemps 2019, en même temps que les salles qui se situent au R-1. Donc, on vise plutôt le printemps, mais avec une livraison en deux temps.

M. Bernard DUVERT : Pour les deux premiers marchés qu'on voit apparaître deux fois, il s'agit d'une coquille, bien évidemment ? D'accord. Donc, je me suis livré à un petit calcul concernant les travaux, et on est à 2,4 millions. Je suis toujours aussi surpris de chiffres aussi astronomiques pour du réaménagement, notamment des travaux de cloisons, de menuiserie, pour près d'un million d'euros. Je fais part de mon étonnement à ce sujet-là.

M. LE MAIRE : Ecoutez, l'étonnement est noté. Ce qui m'étonne, c'est votre réaction sur le stade où vous vous êtes entretenu avec certaines personnes, finalement en vous satisfaisant des travaux du stade. C'est un autre sujet sur lequel vous nous aviez mis en cause il y a quelques mois, en disant qu'on avait un peu dépensé sur ce stade. Ceux qui étaient à l'inauguration des pistes il y a quelques jours ont vu la qualité de ce qui a été livré et proposé aux Joinvillais. Il en sera de même pour le guichet unique, la bibliothèque. Aujourd'hui, sauf problème de désamiantage, effectivement, ou mauvaise surprise, nous tenons nos budgets annoncés, mais il est vrai que cette mairie n'avait pas vraiment subi de rénovation significative.

M. Bernard DUVERT : Sur les travaux du stade, effectivement...

M. LE MAIRE : On était en dessous de l'estimation, en plus, c'est ce que je regardais sur ma note.

M. Bernard DUVERT : Puisqu'il est question de ce sujet, Monsieur le Maire, sur les travaux du stade, effectivement, la note est lourde, mais ce n'est pas uniquement la qualité des travaux qui était visée quand je l'ai critiquée – et je l'assume – ce sont les non-travaux réalisés pendant des années qui ont fait qu'on a dû dépenser beaucoup, très vite, lors de la négociation avec la Ville de Paris. Nous n'étions pas en bonne position parce que, pendant des années, on n'avait pas fait d'investissement.

M. LE MAIRE : Pendant les années précédent 2008, oui, c'est vrai parce que précédent 2008, vous étiez sur un investissement équivalent, à peu près, à 1.3 million sur 30 ans, alors que nous sommes à 9 millions sur 15 ans parce qu'il y avait, effectivement, un retard extraordinaire. Aujourd'hui, quand vous vous rendez sur ce stade, vous vous rendez quand même bien compte que les tribunes méritent aussi une rénovation, que tous les vestiaires ne sont plus d'actualité et qu'il y aurait encore beaucoup plus à faire. Après, je ne désespère pas qu'à l'occasion d'un changement de municipalité, peut-être joinvillais, mais surtout ailleurs, Paris, on puisse avoir une extension de la convention. C'est tout. Aujourd'hui, il était temps de remettre à niveau ce stade. On a bien vu la présence de nombreux jeunes sur ce stade, familles, enfants. C'est d'ailleurs l'un des plus beaux stades du Val-de-Marne, d'après ce que nous dit Monsieur AUVRAY qui est quand même à la tête d'un club qui est champion du Val-de-Marne et 12ème club de France.

M. Bernard DUVERT : Je n'ai absolument rien dit sur la qualité des travaux, sinon je parle sans m'en apercevoir.

M. LE MAIRE : Non, mais ces données sur des coûts, c'est très bien – je reviens à votre première intervention – mais encore faut-il argumenter votre étonnement parce que simplement s'étonner, c'est un peu facile. Ce n'est pas une attaque Monsieur DUVERT, mais un constat. Vous vous étonnez, et moi aussi, je m'étonne de votre question parce que c'est un peu gratuit.

M. Bernard DUVERT : Ce n'est pas gratuit du tout.

M. LE MAIRE : Mais il faut l'argumenter dans ce cas-là.

M. Bernard DUVERT : Ce n'est pas gratuit du tout.

M. LE MAIRE : Sauf que vous feriez mieux d'intervenir, peut-être, sur le fait que nous sommes en dessous des estimations que nous avons annoncées.

M. Bernard DUVERT : Que vous reveniez sur avant 2008, je le comprends, mais comment expliquez-vous, dans ces cas-là, s'il vous plaît, qu'entre 2008 et 2018, vous n'avez rien fait.

M. LE MAIRE : On n'a rien fait sur la ville entière, vous l'avez bien vu, comme tout le monde.

M. Bernard DUVERT : Non, mais sur le stade. Attendez, vous voulez m'entraîner sur ce sujet du stade, je vous réponds.

M. LE MAIRE : D'abord, la convention n'était pas signée, je vous le rappelle. On a eu un changement de municipalité sur Paris qui nous a quand même posé une problématique puisque le maire précédent était, lui, ouvert à une renégociation, et l'arrivée de Madame HIDALGO – j'en conviens – avec ses élus, a souhaité une autre approche de la gestion des terrains qui lui appartiennent. Donc, on s'est retrouvé dans une négociation à laquelle vous n'avez pas participé, ce qui est normal, mais la négociation était particulièrement complexe.

M. Bernard DUVERT : Je l'entends.

M. LE MAIRE : Donc, on n'a pas investi tant qu'on n'était pas sûr de récupérer une convention.

M. Bernard DUVERT : Vous saviez que la fin de la convention arrivait. Vous le saviez. C'est une convention de 25 ans, donc on peut prévoir. Je vous dis que vous n'avez pas fait de travaux sur ce stade pendant les neuf ou dix premières années de votre mandat. Rien ne peut le justifier non plus.

M. LE MAIRE : Je l'entends. On va arrêter ce débat maintenant parce que le but, c'était les travaux de la mairie, et je me suis ouvert sur un sujet qui était un peu parallèle, mais vous aurez l'occasion de vous exprimer lors des prochaines municipales, bien évidemment, en disant aux Joinvillais qu'on n'a rien fait pendant dix ans sur le stade, et vous leur expliquerez devant un stade refait. Dont acte.

M. Bernard DUVERT : Les faits sont là. Vous n'avez pas fait pendant dix ans, tout simplement.

M. LE MAIRE : Bien sûr. Avez-vous d'autres questions ? Non, donc on prend acte de ces décisions.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu de la délégation d'attribution accordée par délibération du 07 avril 2014.

4 . Désignation de représentants du Conseil municipal au Comité stratégique du Grand Paris

M. Jean-Jacques GRESSIER : Mes chers collègues, le décret 2017-156 dispose que le représentant de l'Etat de la Région Ile-de-France publie une liste nominative des membres du Comité stratégique du Grand Paris. Cette instance consultative a pour objectif de réunir élus et techniciens autour d'un projet porté par la société du Grand Paris et d'aborder les thématiques liées aux futures gares. C'est un lieu de dialogue et de propositions. Joinville étant concerné par l'emprise du tracé, nous avons droit

à des représentants : un titulaire et un suppléant.

Pour l'instant, la société du Grand Paris gère cette instance de manière relativement informelle. Nous n'avons d'ailleurs pas de trace d'invitation, de demande de désignation antérieure. Le préfet de région a donc décidé de réimposer le formalisme qu'il se doit et a demandé aux communes concernées de délibérer.

Je vous propose donc de désigner un titulaire et un suppléant, à savoir Monsieur le Maire comme titulaire et moi-même comme suppléant.

La commission de l'urbanisme a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Michel LAVAL : A ma connaissance, les travaux – enfin, si on s'intéresse à la surface et pas au sous-sol – concernant Joinville impacteront essentiellement, à court terme, le quai du barrage puisque c'est l'ouvrage d'aération Abbaye/Quai Beaubourg.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Et Charles Floquet..

M. Michel LAVAL : Oui, effectivement, mais Charles Floquet ne sera pas traversé par une noria de camions puisque les camions ne prennent pas le Pont du Petit Parc. On vient de découvrir que la réunion publique qui a eu lieu à Saint-Maur au printemps évoquait déjà de manière très précise le problème comme quoi des modifications ont été apportées au schéma qui était présenté à la réunion de Saint-Maur. Donc, est-ce que vous pouvez nous parler des dispositions qui seront prises pour minimiser, autant que faire se peut, les nuisances pour les Joinvillais ?

M. LE MAIRE : Ce qui a été demandé – mais je crois que Clément participait à la réunion – c'était d'éviter le passage, par exemple, des camions par la rue de Paris.

M. Michel LAVAL : Elle est assez ennuyée comme cela, la rue de Paris.

M. LE MAIRE : Effectivement, sur les travaux qui nous concernent à un second degré, puisqu'on parle de la Ville de Saint-Maur, donc c'est plutôt près de l'Abbaye et aussi près de la fourchette de Champigny, aujourd'hui, le trajet emprunté serait celui de Kennedy, apparemment, d'après ce que j'ai compris, sur des convois importants, mais nous ne faisons que subir. Donc, on a évité, pour l'instant, la rue de Paris – je m'y opposerai de toute force – et après, on ne sait pas vraiment, aujourd'hui, comment cela repart. On le sait, mais sans trop le savoir, c'est-à-dire qu'on arrive en camion et qu'après, cela repartira par le quai du barrage, et ensuite certainement par le bois de Vincennes parce que le côté Saint-Maur paraît compliqué.

Intervention hors micro

M. LE MAIRE : Oui, mais je prends vos remarques, au contraire. Cependant, ce chantier, nous ne l'avons pas forcément validé complètement aujourd'hui.

M. Michel LAVAL : Oui, donc là, on avance de phase, bien sûr. Un jour, ce sera fini. Donc, ce n'est pas au titre de votre présence dans ce comité que vous veillerez à la remise en bon état.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. Michel LAVAL : C'est dans le cadre de ce comité.

M. LE MAIRE : Entre autres, et la gestion des nuisances. Effectivement, on n'est pas concerné en premier chef, mais quand même, cela touche Joinville. Effectivement, l'état du quai, ainsi que la sécurité durant les travaux, notamment durant le passage de tous ces camions sur la ville de Joinville, seront, pour nous, une priorité. Même en étant une priorité, vous avez vu avec la rue de Paris et ailleurs, comment cela peut être, parfois, très difficile.

M. Michel LAVAL : Oui, d'ailleurs, on constate une dégradation, mais ce n'est pas dans le sujet, par rapport aux premiers lots et ce qui se passe maintenant. Ils étaient très propres, au début.

M. LE MAIRE : Jean-François.

M. Jean-François CLAIR : Monsieur le Maire, j'ai une question plus générique. Quelles dispositions seront prises, tout simplement, pour informer les élus du Conseil municipal de ce qui se passe dans cette instance consultative ? Je prends un exemple qui est beaucoup plus général. Le 17 janvier, la Cour des Comptes avait publié un rapport mettant en cause le dérapage des comptes de cette instance. Ce qui m'intéresserait, c'est plutôt de savoir quelle est la méthode pour nous tenir informés.

M. LE MAIRE : Je pense qu'on vous a annoncé une réunion, donc on sera transparent. Tout ce qu'on aura comme information sera mis à votre disposition. Je n'ai pas plus d'informations à vous donner. Par contre, les moindres informations que nous aurons, bien sûr, nous les mettrons peut-être en ligne, tout simplement, sur le site de la ville.

Avez-vous d'autres questions ? Jean-Marie.

M. Jean-Marie PLATET : Avec Liliane, en tant qu'administrateur et administratrice, pardon, de la résidence de l'Abbaye, on fera peut-être remonter s'il y a des doléances des résidents de l'Abbaye, à la ville de Saint-Maur, ou je ne sais pas. Disons que le Conseil d'administration fera remonter les doléances parce que c'est juste à côté.

M. LE MAIRE : Vous voyez que c'est inquiétant, encore des camions et des camions, mais c'est un projet quand même extrêmement important. Je pense qu'on attend quand même tous une ligne de transport supplémentaire. On a la chance qu'elle démarre sur l'Est de Paris. Il faut l'accepter, mais on va la subir. On passe au vote.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique : Désigne comme représentants du Conseil municipal au Comité stratégique du Grand Paris :

- M. Olivier DOSNE, Maire (titulaire)
- M. Jean-Jacques GRESSIER (suppléant)

Pour : (31)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (2)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

5 . Autorisation de signature de la promesse de vente pour l'acquisition de biens en vue de l'extension de l'école primaire communale Palissy

M. Jean-Jacques GRESSIER : Mes chers collègues, dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme approuvé par délibération du 15 décembre 2015, la commune a créé des emplacements réservés en vue de la réalisation d'équipements publics, dont la parcelle cadastrée section P n° 78, sur laquelle figurent deux pavillons à usage d'habitation, en vue de l'extension éventuelle de l'école primaire communale Palissy. Le Code de l'urbanisme ouvre le droit, en contrepartie, aux propriétaires de mettre en demeure le bénéficiaire de l'emplacement réservé – en l'espèce, la commune – afin d'acquérir les biens. C'est ce qu'ont fait les propriétaires par courrier du 25 juillet 2017. Ces pavillons sont situés, pour le premier, 33 avenue des Platanes et 44 avenue des Familles pour le second sur une parcelle d'environ 508 m². Chacun des pavillons possède une surface habitable d'environ 100 m² et est indépendant, bénéficiant de deux entrées séparées avenue des Platanes et avenue des Familles.

France Domaine a été consulté et a rendu deux avis en date du 29 mars et du 4 avril 2018 dans lesquels la valeur vénale du bien a été estimée à 1.050 million d'euros, avec une indemnité de emploi de 106 k€, soit un montant total de 1.156 million d'euros. Au terme des échanges avec les propriétaires, le montant de la proposition financière finale est de 1 180 850 euros.

La commission urbanisme a voté à l'unanimité. Avez-vous des questions ?

M. Rémi DECOUT : Non, ce n'est pas une question. C'est juste pour me féliciter, avec mes deux collègues, Virginie TOLLARD et Areski OUDJEBOUR de l'aboutissement de ce projet qui est demandé depuis un certain nombre d'année par la communauté éducative, par les élus dont je fais partie qui étaient au conseil d'école. C'est vraiment un très beau projet qui est soumis, là, au vote, qui va permettre d'aérer, d'agrandir notamment la cour de l'école, d'éviter aussi des désordres immobiliers que l'on a connus. Il y avait un mur. Le mur adjacent à cette propriété s'était effondré il y a quelques mois. Donc, c'est un beau projet d'investissement et de développement au service des écoles joinvillaises.

M. Michel LAVAL : Les écologistes voteront ce rachat. On constate évidemment que le propriétaire a bien négocié et a eu une petite poire pour la soif en plus de l'évaluation des Domaines, mais il a bien joué. L'intérêt général – et on en parlera aussi pour d'autres écoles – c'est que les enfants méritent quand même plus que le strict minimum. Il s'agit, aujourd'hui, de rattraper la faute originelle de la création de cette école en 1996, de mémoire, où dès le projet de l'école, il avait été souligné par de nombreux acteurs que le terrain était bien trop chiche. D'ailleurs, on s'est acquitté des préconisations de l'Education nationale qu'avec une astuce sur le préau et la cour de récréation. Donc, en 1996, nous avons raté l'opportunité, qui était possible à l'époque, de construire sur un terrain plus large. Mon Dieu, 20 ans plus tard, on rattrape cette erreur ! Mieux vaut tard que jamais. Bravo !

M. Jean-Jacques GRESSIER : J'ai inauguré cette école, et je peux vous dire que le démarrage a été difficile parce que nous n'avons pas rempli les 8 classes que l'on proposait au départ. C'est venu très doucement, pour utiliser, après, l'ensemble des classes, mais au départ, on n'a pas utilisé toutes les classes. Donc, dire qu'on aurait pu construire plus grand.

M. Michel LAVAL : Non, écoutez, Monsieur GRESSIER, je tiens à ce que ce débat garde une certaine hauteur, mais nous avons un projet d'école et les circulaires de l'Éducation nationale étaient bafouées quant à la surface impartie aux enfants. Donc, il y a eu l'astuce du préau et de la cour de récréation, mais foncièrement, dès le début, dès le projet, il y avait de nombreuses voies qui disaient qu'il fallait prendre un terrain d'assiette un peu plus large. Donc, s'il vous plaît, ne refaites pas l'histoire, et je la rappelle de manière neutre et courtoise.

M. LE MAIRE : Jean-Jacques n'était pas aux affaires de l'urbanisme, à l'époque. Il était aux affaires scolaires. C'est vrai que je me félicite aussi, comme les élus qui viennent de prendre parole ou qui sont concernés, de cette opération d'avenir, de prendre date sur ce terrain. Déjà, je trouve que l'école est extrêmement engorgée au niveau de sa cour, et il convient d'éviter d'autres erreurs qu'on a connues sur d'autres quartiers type l'école Montessori qui est carrément une école sans cour. Elle a

été faite aussi à une autre époque...

M. Michel LAVAL : oui...

M. LE MAIRE : Non, mais il fallait le rappeler.

M. Michel LAVAL : C'est une initiative privée.

M. LE MAIRE : Que nous avons corrigée entre temps en effectuant plusieurs opérations sur la place, et en proposant à l'école de partir plus loin. Je me félicite de votre approbation. Avez-vous d'autres questions ?

M. Jean-François CLAIR : Juste, peut-être, nous rappeler le nombre de classes supplémentaires qu'il va y avoir.

M. Jean-Jacques GRESSIER : D'après, les études, il y aura six classes supplémentaires.

Mme Virginie TOLLARD : Le projet n'est pas encore définitif, et il est en cours.

M. Jean-Jacques GRESSIER : L'architecte a vu six classes, à peu près.

Mme Virginie TOLLARD : On verra. On va y travailler sérieusement, comme on l'a fait sur l'agrandissement de l'école maternelle Jougla où on a rajouté un espace pour les enfants du centre de loisirs, une salle de motricité, etc. On va étudier le projet, effectivement, des salles de classe, de la cour, des espaces. On en reparlera.

M. LE MAIRE : Encore faut-il qu'il y ait des demandes pour agrandir l'école. Il faut qu'il y ait des enfants pour agrandir cette école, donc ce sera en fonction de la projection qu'on pourra imaginer ou pas dans les années qui vont être longues à se dessiner concernant l'avenue Galliéni, voire d'autres petites poches puisque sur le bas de Joinville. On sait très bien que les quartiers pavillonnaires ne sont pas impactés par des constructions. Pour rappel, on estime qu'une classe, c'est 200 logements livrés. Donc, avant de livrer 1200 logements pour six classes, personne ne sera là, autour de cette table, pour en parler. Cela n'arrivera pas. Donc, on se donne aujourd'hui la possibilité d'une extension qui est extrêmement onéreuse, au passage, puisqu'il y a l'achat du terrain plus la construction. J'ai déjà quelques chiffres, mais je les garde pour moi pour l'instant. On ne va pas investir tout de suite sur l'agrandissement.

Mme Virginie TOLLARD : Il s'agit essentiellement de prévoir. Monsieur le Maire essaie d'anticiper.

M. LE MAIRE : C'est un peu comme le principe de l'école d'Essilor qui, aujourd'hui, est livrée. A un moment, on a eu besoin de ces classes avec la livraison de la ZAC. Il aurait été inconcevable de la créer il y a trois ou quatre ans. C'est une bonne nouvelle. On passe au vote ?

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutateb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Se prononce favorablement sur la demande des propriétaires et accepte un prix d'acquisition, traduisant cet accord amiable, de 1 180 850 euros découpés de la manière suivante, 1

050 000 euros pour la valeur du bien, 11 850 euros (TVA comprise) pour les frais de déménagement, 71 000 euros pour les frais notariaux et 48 000 euros (TVA comprise) pour la commission de l'agence de rachat.

Article 2 : Autorise la signature de la promesse de vente, dont le projet est annexé à la délibération, portant sur la parcelle cadastrée section P n°78 pour une contenance de 508 m2 environ, devenue un emplacement réservé suite à la dernière modification du Plan Local d'Urbanisme, au regard du droit de délaissement exercé par les propriétaires de ces terrains conformément aux articles L152-2 et L. 230-1 du Code de l'urbanisme, pour un montant global de 1 180 850 euros.

Article 3 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération, y compris tous les documents nécessaires à l'acquisition.

6 . Ajout de tarifications pour le cinéma municipal

M. Pierre MARCHADIER : Mes chers collègues, juste pour un petit rappel, le cinéma Prévert, c'est un peu plus de 15 000 entrées par an, donc la Ville est désireuse de favoriser l'accès à la culture pour tous, comme vous le savez, et de développer l'attractivité du cinéma municipal. Donc, nous souhaitons l'accès au tarif réduit qui, je le rappelle, est de 3 euros, pour les structures municipales comme les accueils de loisirs Enfance et jeunesse, les écoles, les publics encadrés par la MSE ou le CCAS, et tous les groupes à partir de 10 personnes, dans le cadre d'un partenariat culturel. C'est la première modification. La seconde, c'est de créer un tarif spécifique pour les rendez-vous événementiels du cinéma du type de ce qu'on a fait depuis quelques années et qu'on va continuer à faire, les ciné-goûters, tout ce qui est ciné-débat, ciné-rencontre, qui sont et seront régulièrement planifiés durant la saison culturelle. Donc, là, on vous demande de créer un nouveau tarif à 5 euros qui permet notamment de couvrir les frais d'animation, d'organisation, de goûter, de débat. Avez-vous des questions ? Il n'y a pas de question. On passe au vote.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : ajoute les tarifs suivants au cinéma municipal :

Carte d'abonnement, groupe de 10 personnes minimum dans le cadre d'un partenariat culturel, structures municipales et CCAS	3 €
Tarif évènement (ciné-goûter, ciné-débat, ciné-rencontre...)	5 €

7 . Fonds d'urgence de la région au bénéfice des communes impactées par les inondations

M. Jean-Jacques GRESSIER : Madame Valérie PECRESSE, Présidente de la Région Ile-de-France a décidé d'activer en urgence un dispositif exceptionnel d'aide dans le cadre du soutien aux communes touchées par les inondations dues à la crue 2018. Un taux maximum de 70 % du montant des dépenses éligibles plafonné à 70 000 € sur la base d'une estimation des travaux en investissement, soit un montant maximum de 49 000 €.

Je vous demande donc de bien vouloir solliciter la Région Ile-de-France pour des fonds d'urgence au bénéfice de notre commune qui a été fort impactée par les inondations de la crue 2018, et ce, sur les bâtiments communaux et l'éclairage public.

Avez-vous des questions ?

M. Jean-François CLAIR : Effectivement, l'impact, on le connaît tous. Donc, c'est une bonne nouvelle de demander une subvention. En lisant la liste probable de moyens assujettis à la subvention, j'ai relevé une curiosité : le remplacement de l'armoire festive Quai Gabriel Péri. Peut-on avoir quelques précisions sur cette armoire festive ? Merci.

M. LE MAIRE : Clément, coquille ou pas coquille ?

L'administration : Je ne sais pas.

M. LE MAIRE : On regardera et on vous donnera une réponse.

M. Jean-Jacques GRESSIER : On peut passer au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutateb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L 2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L 2122-17 du CGCT, à faire une demande de fonds d'urgence au bénéfice des communes impactées par les inondations de la crue 2018, auprès de la Région d'Ile-de-France.

8 . Demande de subvention pour la réalisation d'un parc public au titre du Plan Vert de la Région Ile de France

M. Jean-Jacques GRESSIER : Comme vous le savez, la Ville va réaliser un parc public de 2 900 m²,

îlot D, au sein de la ZAC des hauts de Joinville. Ce parc dont vous trouverez en pièce jointe une présentation des principes d'aménagement, est éligible aux subventions du Plan Vert de la Région Ile-de-France pour un montant de 1.121 million d'euros. Ce coût n'intègre pas les dépenses non subventionnables, toutes les dépenses pour l'entretien, la gestion et la surveillance de l'espace, y compris le matériel, les équipements sportifs ou de jeux, 80 % du mobilier et de l'éclairage. Donc, je vous propose de solliciter la Région Ile-de-France au titre du Plan Vert régional pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible.

Avez-vous des questions ?

M. Jean-François CLAIR : Oui, j'aurais deux questions. Sans m'éloigner du sujet, la première, c'est que l'article 2 précise que les travaux ne débuteront que lorsque la subvention sera effectivement notifiée à la Ville. Par contre, je vais coupler cela avec la question suivante. Sur la question suivante, les travaux ne débuteront qu'en janvier 2019. Lorsqu'on couple tout cela avec les délais, c'est toujours pareil. L'ouverture du parc est prévue pour quand, entre la notification, le début des travaux, la fin des travaux et l'ouverture ?

L'administration : Les travaux vont effectivement débuter au premier trimestre 2019 par la démolition du gymnase. D'ailleurs, ce ne sera qu'une partie du gymnase puisqu'on va conserver – vous l'avez vu dans le projet – le R-1 et la dalle. Vous savez qu'on est dans des terrains qui sont minés par des carrières souterraines permettant d'ailleurs d'aménager des jeux en descente vers le R-1. On en a pour trois mois environ, de démolition. Ensuite, les travaux d'aménagement vont commencer pour se terminer, on l'espère, juste avant l'hiver 2019 par les plantations qui auront lieu à l'automne. Avant la fin de l'année 2019, on espère avoir livré le jardin.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Le calendrier est contraint parce qu'il y a encore des associations dans ce gymnase, et il nous faut libérer MONTESSORI pour riper les associations sur MONTESSORI. C'est ce qui nous contraint dans le calendrier.

M. Michel LAVAL : Pendant des mois, les associations n'avaient aucun hébergement et cela n'a dérangé personne.

Intervention hors micro

M. Michel LAVAL : Oui, mais pendant un temps Vigipirate, les associations n'avaient absolument aucune solution, et cela ne dérangeait personne.

M. LE MAIRE : Vous arrêtez parce que je n'ai pas du tout envie de passer ma soirée à crier, mais c'est inadmissible, ce que vous dites. On a quand même le droit d'avoir des projets, de les faire évoluer, d'avoir saisi une opportunité qui était utile pour les services dans le cadre du guichet unique pour faire un premier transfert afin, ensuite, de rétrocéder aux associations, et là, vous amusez la galerie, franchement !

M. Michel LAVAL : Expliquez.

M. LE MAIRE : Non, je vous explique que...

M. Michel LAVAL : Je dis que les associations ne sont pas la raison du calendrier.

M. LE MAIRE : Mais on ne claque pas dans les doigts, ainsi, en disant qu'on va faire un projet du jour au lendemain. C'est un projet qui entraîne d'autres : le guichet unique, les services qui vont venir. Ce matin, j'étais au déménagement de la bibliothèque pour constater le premier déménagement, et effectivement, le chantier est énorme. Il y a aussi une salle associative sous la mairie. Dans toutes vos questions, ce qui m'interpelle un peu, c'est que vous nous demandez si on va terminer avant la fin du mandat : oui, on va terminer avant la fin du mandat. C'est mon objectif, quelque soit l'objectif de chacun après, mais je me suis engagé sur un programme et on va livrer ces choses-là avant la fin du mandat. Effectivement, les programmes ont évolué. Ils ont été calés financièrement. Dans le cadre du jardin, on sollicite une subvention. Ce sera d'ailleurs un jury de concours qui va permettre de voir attribuer cette subvention. On peut obtenir, au maximum, 500 k€, d'après ce que j'ai cru comprendre. On obtiendra peut-être moins, mais toutes ces choses évoluent en fonction de la Région, de la politique de celle-ci, des jurys de concours. Là, c'était IAEV, et maintenant, c'est un jury de concours.

M. Michel LAVAL : Effectivement, l'agence des espaces verts a été étranglé. Je n'avais pas posé la question. J'ai réagi spontanément par un sursaut quand j'ai entendu le fait que le calendrier était contraint par les besoins des associations. Je considère que cette raison est peu plausible, mais ce n'était pas ma question.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il faut les replacer.

M. LE MAIRE : On essaie de reclasser tout le monde. Alors, en effet, on pourrait...

M. Michel LAVAL : Il y a un précédent récent où on ne s'est pas soucié des associations. Mon intervention ne portera pas sur cela. Mon intervention fera observer qu'on est face, quand on analyse tous les plans, à un exemple admirable de green washing. Donc, la mare à poissons rouges est une mare écologique ; la petite prairie non fauchée est une prairie écologique, mais surtout, ce que je voudrais dire, c'est que cet espace a été vendu comme un véritable espace vert. Il y a des déclarations comme quoi c'est un espace vert de la part de la municipalité. La municipalité a dit que c'était un espace vert en pleine terre. Donc, j'ai découvert le projet, la grande surprise pour moi est de voir que ce n'était pas un espace vert en pleine terre puisque la dalle du gymnase, pour l'essentiel, est préservée. Optimisation économique, dites-vous, puisque le sous-sol n'est pas extraordinaire, ce qu'on savait d'entrée de jeu. Quand on parlait de parc en pleine terre, on savait déjà que le sous-sol n'était pas d'excellente qualité. Donc, maintenant, on rétro-pédale, et nous avons un espace vert partiellement sur dalle.

Je rappellerais aussi qu'il y a encore quelques années, un tel projet n'aurait pas été éligible au Plan Vert. Il l'a été du fait de la réforme du Plan Vert par le Conseil Régional qui fait que toutes les opérations vaguement vertes sont maintenant acceptées. Quand vous parlez de liaison urbaine avec les Canadiens, c'est parfaitement erroné. Il y a une grande flèche verte sur le plan, mais en fait, la passerelle des Canadiens n'est pas dans l'alignement de l'espace vert, pas plus que le pont qui va à Saint-Maurice. En bref, on s'est beaucoup lâché dans le vocabulaire pour un espace vert d'un peu moins, à ma connaissance, de 2 900 m² qui ne suffira à compenser le besoin de verdure des nouveaux habitants, c'est-à-dire que le ratio mètre carré d'espace vert par habitant continue à diminuer à Joinville. Donc, pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutateb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Approuve le projet du Parc urbain (îlot D) de la ZAC des Hauts de Joinville et sollicite, au titre du Plan Vert Régional, une subvention la plus élevée possible.

Article 2 : S'engage à ne pas débiter les travaux avant la notification de la subvention.

Article 3 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (29)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski

OUJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (4)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

9 . ZAC des hauts de joinville - îlot D - dépôt d'un permis de démolir

M. LE MAIRE : C'est une délibération sur laquelle je peux rester. Habituellement, je sors, mais sur celle-ci, je peux rester.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Dans le cadre du programme des équipements publics de la ZAC des hauts de Joinville, il est prévu que la commune de Joinville réalise l'opération de l'îlot D, à savoir un jardin public de 2 900 m², ce que nous venons de voir. Au préalable, il convient de démolir partiellement le gymnase Pierre François situé sur cette parcelle. En effet, si nous comptons démolir la super structure de cet équipement, nous allons conserver la dalle du rez-de-chaussée et du R-1.

Je vous propose donc d'autoriser le dépôt d'un dossier de permis de démolir. Y a-t-il des questions ?

M. Jean-François CLAIR : C'est juste une précision. Sur le plan, en tous petits caractères, lorsqu'on cherche, on voit apparaître la petite zone verte où c'est marqué « lot 1 ». Est-ce que vous pouvez nous rappeler à quel îlot appartient le lot 1, s'il vous plaît ? En vert, au bout, du côté de l'allée Vel Durand en tout petit, c'est marqué « lot 1 ». J'ai cherché sur les plans, mais je n'ai pas trouvé le bon plan.

L'administration : Je pense que c'est une partie qui fait partie du projet immobilier qui se situe sur le long de la rue Henri Dunant et qui va être des terrasses végétalisées étagées permettant de rattraper le niveau du rez-de-chaussée de l'immeuble au niveau haut du jardin.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à déposer un dossier de permis de démolir pour la démolition partielle du gymnase Pierre François, la neutralisation de la cuve à fuel, la démolition d'une portion de mur en moellons côté Allée Henri

Dunant, et la démolition d'un mur de soutènement en béton situé à l'entrée Nord-Est du futur jardin.

Pour : (29)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Abstention : (4)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

10 . Acquisition parcelles de voirie constituant la villa de l'Etoile

M. Jean-Jacques GRESSIER : Les propriétaires de l'impasse villa de l'Etoile ont demandé à ce qu'elle soit classée dans le domaine public communal ; elle est actuellement privée. La Ville y est favorable. La procédure nécessite un découpage parcellaire et une cession à l'euro symbolique de 14 parcelles au profit de la commune. Les documents d'arpentage ont été établis par un géomètre pour permettre cette division parcellaire. La Ville entreprendra, en 2019, des travaux de voirie dans cette impasse, et réalisera les études et travaux d'enfouissement, ainsi que des études de réfection de voirie proprement dit, en surface, et d'éclairage.

Je vous propose donc d'autoriser la signature des actes d'acquisition des 14 parcelles pour un montant d'un euro symbolique dont le projet est annexé à la délibération.

Y a-t-il des questions ?

M. Pascal DE CAZENOVE : J'ai une petite question de méthode et de procédure pour ce projet. Il ne semble pas qu'il y ait une circulation publique très importante, et j'ai du mal à percevoir l'intérêt, pour la commune, de procéder à cette acquisition. D'autre part, il me semble que le Code de l'urbanisme impose une enquête publique pour ce faire. Où en est-on ? Est-ce qu'on peut avoir un peu plus d'éléments sur la procédure qui est mise en œuvre et sur le calendrier qui est envisagé pour ce projet ? Là, en l'état, si ce n'est pour répondre à une demande des propriétaires qui pourrait être légitime, ce n'est pas la question, on ne voit pas très bien l'urgence ou la nécessité pour la commune de procéder à ces aménagements.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Effectivement, il y a l'unanimité, l'ensemble des 14 propriétaires. Rappelons-le, nous avons fait des travaux rue de la Mésange, et ils ne sont pas raccordés, il n'y a pas d'enfouissement de l'électricité, etc. Par contre, il y a l'assainissement. Donc, en accord avec ces 14 propriétaires, c'est un lieu de promenade possible, mais bien sûr, qui ne sera pas fermé à la circulation puisqu'il perd son côté d'impasse privée.

M. Pascal DE CAZENOVE : Sur l'enquête publique, donc c'est l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme avant qu'on applique une mauvaise disposition, mais qui précise – je ne vais pas le lire en entier, ce serait un peu fastidieux – que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique peut, après enquête publique ouverte par les autorités publiques, la collectivité territoriale, et réalisée conformément aux dispositions du CRPA, être transférée d'office, sans indemnité. Est-ce qu'on a cette enquête publique ou est-ce qu'on sait comment les choses sont envisagées ?

L'administration : Effectivement, je vais vous retrouver les références, mais c'est une procédure qui ne nécessite pas d'enquête publique pour ce cas-là.

M. LE MAIRE : Cela va dans le cadre, en même temps, du réaménagement du Quai de la Marne, et de terminer tous ces travaux. On profite en même temps. La demande des propriétaires est ancienne. Elle n'a pas été, en plus, forcément collégiale. Longtemps, il y a eu quelques oppositions au sein des propriétaires, et au fur et à mesure, avec l'arrivée des travaux annoncés sur le Quai de la Marne, on a vu arriver des propriétaires sur la rue nouvelle, sur le quartier de l'Etoile, qui nous ont interpellés, et qui, finalement, nous ont demandé de viabiliser cette impasse. Aujourd'hui, il faut la pratiquer en temps de pluie. C'est quand même assez boueux.

M. Pascal DE CAZENOVE : L'intérêt pour les propriétaires, je n'en disconviens pas, mais cela a l'air quand même assez onéreux. Est-ce qu'on a une idée du coût ?

M. LE MAIRE : Un peu plus de 300 k€, de tête.

M. Pascal DE CAZENOVE : Est-ce que la Ville en retire suffisamment d'avantages ?

M. LE MAIRE : On n'achète pas les gens, vous savez.

M. Pascal DE CAZENOVE : Je n'ai pas dit cela.

M. LE MAIRE : Je n'achète personne. A un moment, vous avez un collectif – puisqu'il y a des questions, plus tard, sur les collectifs – de riverains propriétaires qui nous sollicite et nous demande un tour de table. C'est vrai qu'on y est allé un peu à reculons parce qu'au départ, il n'y avait pas l'accord de tous ces propriétaires. Puis, l'arrivée de nouveaux propriétaires et les rencontres entre voisins ont fait que cela s'est débouclé. Cela s'est déjà produit dans d'autres rues de la ville. Donc, on profite du Quai de la Marne pour terminer.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Autorise la signature des actes d'acquisition des 14 parcelles à usage de voirie pour un montant d'un euro symbolique, dont le projet est annexé à la délibération.

Article 2 : Précise que tous les frais, droits et honoraires auxquels pourront donner lieu l'acquisition définie à l'article 1 seront à la charge de la Commune. Les contributions et taxes de toutes natures auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par la Commune à compter du jour de la signature du contrat de vente.

Article 3 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Pour : (30)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous")

avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (3)

Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

11 . Avenant n° 1 VEFA pour travaux supplémentaires chantier école ESSILOR

M. Jean-Jacques GRESSIER : La société SCCV Joinville Paris Liberté a fait une vente en l'état de futur achèvement appelé VEFA d'un groupe scolaire imbriqué dans un ensemble immobilier situé entre le boulevard du Maréchal Leclerc et la rue de la Liberté, la rue de Paris, à Joinville, sur les anciennes usines des lunettes ESSILOR. Pour mémoire, ce groupe scolaire comporte 12 classes, des locaux techniques, deux cours, deux préaux, ainsi qu'un parvis dépose-minute. Rappelons-le, le montant de cette VEFA était de 7.5 millions HT.

Certaines demandes de travaux modificatives ou supplémentaires relatives à l'école ou au parvis situé devant celle-ci ont été faites par la commune fin 2017 et début 2018, pour le bon fonctionnement du groupe scolaire. La signature d'un avenant à l'acte de VEFA s'avère donc nécessaire. Les travaux modificatifs seront réalisés moyennant le prix définitif de 145 188 euros et s'inscrivent dans les délais contractuels définis par l'acte de vente de VEFA.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver cet avenant de l'acte de VEFA et autoriser sa signature. Donc, 145 k par rapport à 7.5 millions, vous voyez qu'il n'y a pas un gros dérapage sur les demandes nouvelles.

Avez-vous des questions ?

Mme Chantal DURAND : Merci, Monsieur le Maire. Quels sont les travaux qui sont envisagés ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Dans les 145 k, il y a l'amélioration du parvis, en faisant un pavé sur le parvis, et pour un peu plus de 70 k€, ce sont des demandes d'aménagement demandées par la future directrice de l'école qui a visité et qui a fait des demandes parfaitement justifiées sur des ouvertures, etc. C'était parfaitement justifié.

M. Michel LAVAL : Oui, un sujet connexe, donc ce chantier prend un peu de retard, et avez-vous des informations à communiquer sur la descente de l'Inspection du travail qui a coffré des dizaines d'Européens de l'Est en situation irrégulière, paraît-il ?

Intervention hors micro

M. Michel LAVAL : Oui, c'est bon. Il y a eu de nombreux témoins et il y a eu des dizaines de travailleurs en situation illégale.

M. LE MAIRE : On n'a pas les mêmes modes de communication parce que « paraît-il », chez moi, cela n'existe pas trop.

M. Michel LAVAL : Il s'est engouffré dans la brèche.

M. LE MAIRE : Non, je ne m'engouffre pas dans la brèche. On a simplement été prévenu par la préfecture. Le cabinet a été prévenu par la préfecture et par quelques riverains, effectivement, qu'une descente, un contrôle important a été effectué. C'est ainsi, et heureusement. Je trouve cela très bien

que des contrôles soient effectués. La préfecture nous a appelés après le contrôle en nous disant que, finalement, tout s'était très bien passé et qu'il y avait très peu de choses à remettre. Je n'ai pas le détail. Je ne sais pas si on a reçu le détail, mais ils devaient nous envoyer le détail du contrôle.

M. Michel LAVAL : Non, mais ma question n'est pas intempestive. Elle n'est pas... Je discute avec eux au Cheval Blanc quand ils prennent leur café.

M. LE MAIRE : Moi aussi, je vais au Cheval Blanc et au Barolo. Il y a eu un contrôle sur un chantier, ce que je trouve très bien par ailleurs pour des tas de raisons. La préfecture nous a informés du contrôle, et ils devaient d'ailleurs nous donner les suites de ce contrôle. On n'a rien eu, mais on devait avoir les suites du contrôle. Si je les ai, je vous les ferais passer.

M. Michel LAVAL : Je vous remercie. Cela dit, je vous rejoins sur la fin, COGEDIM n'est pas EIFFAGE.

M. LE MAIRE : Oui, mais c'est une affaire d'entreprise, cela ne nous concerne pas. Si j'ai une information, je la transmettrais.

L'administration : Monsieur DE CAZENOVE, concernant la procédure engagée sur la villa de l'Etoile, c'est l'article qui est bien référencé dans la délibération, l'article L.141-3 du Code de la voirie routière et non du Code de l'urbanisme.

intervention hors micro

L'administration : Non, et qui dispose bien que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, ce qui n'est pas le cas.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve l'avenant à l'acte de VEFA tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.212-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

12 . Mise à disposition - entretien-maintenance et exploitation d'un service public de vélos à assistance électrique en longue durée (VAELD)

M. Jean-Jacques GRESSIER : Le syndicat des transports d'Ile-de-France, ci-après dénommé Ile-de-France Mobilité, a décidé l'été dernier de lancer un service public de location de bicyclettes sur le territoire francilien. Le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos à assistance électrique est prévu au plus tard en septembre 2019.

A ce jour, la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service est

lancée. Joinville fait partie du périmètre. Il nous faut désormais confirmer au syndicat notre intérêt pour ce service.

Vous avez vu, dans la documentation, que c'est un service de location de longue et de courte durée. C'est de la location de vélos. C'est à l'ordre du jour en ce moment.

M. Pascal DE CAZENOVE : C'est pareil. Est-ce qu'on a un peu plus de précisions sur l'ampleur de ce qui est envisagé, le nombre de vélos ? Dans quelles conditions les particuliers pourraient les louer ? A quel prix ? Est-ce qu'il y a des parcs de stationnement qui sont prévus ? Je pense que c'est une bonne idée dans l'absolu, mais je trouve que pour se prononcer actuellement sur le projet, on manque un peu d'informations complémentaires.

L'administration : En fait, vous avez une partie de votre réponse dans les documents qui sont joints à la délibération, Monsieur DE CAZENOVE, puisque le document évoque une phase de déploiement de 10 000 VAE en location longue durée au printemps 2019 et une possibilité, ensuite, en cas de succès, de l'étendre à 20 000. L'idée du projet est bien de partir sur une concession de service public, donc a priori, sans financement des collectivités, mais uniquement par le risque de l'opérateur et les tarifs payés par l'utilisateur. On n'a pas encore de projection sur les tarifs qui pourraient être proposés aux usagers ou les types d'abonnement. Donc, ce sont des questions qui viendront plus tard, dans le cadre de l'étude qui va être menée par la Région Ile-de-France.

M. Pascal DE CAZENOVE : 10 000, c'est pour l'ensemble du périmètre, ce n'est pas que pour Joinville ?

L'administration : On n'a pas encore de déclinaison locale.

M. Pascal DE CAZENOVE : D'accord.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Jean-François.

M. Jean-François CLAIR : Précision complémentaire, donc c'est l'ensemble des villes du T10 qui doivent répondre d'après ce que j'ai vu sur une délibération, je crois, qui est passée hier. Si j'ai bien compris, la date de réponse pour le T10 est au plus tard le 31 juillet de cette année, ce qui veut dire qu'il faut que le T10, dans sa globalité, qu'il réponde favorablement, ou s'il n'y a pas de réponse favorable du T10, mais que de certaines villes, qu'est-ce qui se passe ? Cela ne se fait pas ?

L'administration : Non, en fait, il y a une petite ambiguïté juridique, aujourd'hui, sur le fait de savoir si ce sont les communes qui doivent délibérer individuellement, ce qui semble être le cas dans la démarche de la Région Ile-de-France, ou si c'est l'intercommunalité. Dans l'intercommunalité, le T10 n'a pas de compétences particulière, aujourd'hui, en matière de développement des circulations douces ou des mobilités douces. Donc, il n'y a pas de raison particulière pour le T10 se positionne, mais ils ont quand même été sollicités par la Région. C'est pour cette raison qu'ils l'ont fait, par sécurité juridique.

M. Michel LAVAL : La question a été débattue en commission. On a même fait un parallèle avec Autolib dans l'équation. C'est différent, bien sûr. Donc, ce qui nous a été confirmé ce soir, c'est que c'est juste une déclaration d'intérêt, et lorsqu'il s'agira de contracter, le contrat repassera, bien sûr, devant le Conseil municipal. J'ai essayé, moi-même, d'avoir plus d'informations sur cette solution, et c'était encore extrêmement flou. On ne voit pas très bien comment cela va s'articuler, s'il n'y aura pas de la concurrence avec le nouveau Vélib' qui peine tant à démarrer. Il y a aussi les nouveaux distributeurs, comme nous avons vu apparaître les bicyclettes du Chinois OFO qui se garent n'importe comment. On ne sait pas. Pour l'instant, cela ne se passe pas en France, cela ne correspond pas au modèle français, mais cela peut percer et on ne sait absolument pas de quoi l'avenir sera fait, de ce point de vue. Donc, je pense qu'il faut être souple, et le fait que ce soit le STIF qui pilote est plutôt une bonne chose.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est sûr qu'on reviendra vers vous pour contractualiser. On va passer au vote.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur

Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Confirme la participation de la Ville de Joinville-le-Pont au projet de service public de location de bicyclette porté par Île-de-France mobilité.

13 . Autorisation donnée à Monsieur Le Maire pour demander une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018

M. Jean-Jacques GRESSIER : Monsieur le Préfet du Val-de-Marne nous a fait connaître que notre commune pourrait répondre, pour 2018, aux conditions d'éligibilité de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

C'est chaque année. Donc, cette année, nous demandons de financer des opérations relatives à la mise en accessibilité. Vous avez le détail au dos de cette délibération pour un montant de 50 306 €.

Il vous est demandé de solliciter Monsieur le Préfet.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article 1^{er} : Approuve les projets :

- Travaux de mise en accessibilité de la Résidence pour Personnes Âgées Jaurès
- Travaux de mise en accessibilité du Gymnase Lecuirot
- Travaux de mise en accessibilité de l'Église Saint Charles
- Travaux de mise en accessibilité du poste de la Police municipale
- Travaux de mise en accessibilité de la structure jeunesse Le Chalet

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2018 au montant maximum pour les opérations.

Article 3 : S'engage à ne pas débiter les travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

14 . Modification du Règlement de Fonctionnement Unique des Établissements d'Accueil de la Petite Enfance

Mme Jeannine CHERY : Conformément au Code de la santé publique, nos établissements et services d'accueil du jeune enfant disposent d'un Règlement de Fonctionnement Unique qui précise les modalités de l'organisation. Afin d'améliorer le fonctionnement de nos structures, il est proposé d'apporter à ce règlement les modifications suivantes :

- Inscription des nouvelles vaccinations obligatoires : elles sont désormais au nombre de 11 pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018. Vous verrez, à l'envers de cette feuille, les différentes vaccinations.
- Instauration d'un préavis de déclaration des congés des familles, afin de mieux adapter le taux d'encadrement des enfants à leur présence réelle.
- Formalisation du fait que l'enfant doit être propre pour être accueilli dans un centre de loisirs maternel pendant la période estivale. Quand ils rentrent en maternelle, les enfants sont obligés d'être propres.
- Fixation d'un tarif en application de la circulaire de la CNAF pour les familles non connues dans la CAFPRO et ne disposant ni d'un avis d'imposition ni de fiches de salaire.

Après avoir pris connaissance des différents articles au dos de la page, qui donnent en détail ce que je viens de vous dire, je vous demande d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement. Avez-vous des questions ?

Intervention hors micro

Mme Jeannine CHERY : Non, parce que Monsieur CLAIR nous avait fait remarquer que la délibération n'était pas bien rédigée.

Intervention hors micro

Mme Jeannine CHERY : Tout à fait. On va passer au vote. Pardon, je ne vous avais pas vu.

M. Michel LAVAL : Je m'abstiendrai au nom du groupe Ecologie. Ce n'est pas contre vous, Madame CHERY, ni contre le règlement. Vous n'avez pas, à ma connaissance, réellement le choix, par la loi, quant à l'adoption des 11 vaccins obligatoires.

Mme Jeannine CHERY : Non, je ne crois pas.

M. Michel LAVAL : Alors, pas de procès d'intention, merci. Je suis scientifique. Je ne suis pas hostile au principe vaccinal. Néanmoins, de nombreuses études montrent qu'il faut regarder chaque vaccin au cas par cas.

Mme Jeannine CHERY : C'est vrai.

M. Michel LAVAL : Il ne faut pas faire de généralité. Il y a en particulier la question de la version des vaccins, avec adjuvant ou sans adjuvant. De nombreuses familles sont très préoccupées par ce sujet, et la décision récemment prise par le gouvernement, forcé d'ailleurs par les groupes pharmaceutiques qui rendaient les vaccins basiques inaccessibles et n'offraient sur le marché que des vaccins combinés, mon groupe ne la soutient pas. Je ne suis pas – j'insiste – contre les vaccinations, mais je suis pour la liberté. Donc, à ce titre, je sais fort bien que vous n'avez pas le choix. Je suppose d'ailleurs que j'aurais droit à des remarques qui ne correspondront pas à ma position, mais je me dois de m'abstenir.

Mme Jeannine CHERY : Ce que vous dites, je le sais. Il y a des gens qui sont contre les vaccins.

M. Michel LAVAL : Je ne suis pas contre les vaccins.

Mme Jeannine CHERY : Oui, tout à fait, j'ai compris. Malheureusement, on ne peut pas faire autrement, sinon l'enfant n'est pas accepté.

Intervention hors micro

Mme Jeannine CHERY : Qu'est-ce que tu veux dire ?

M. Jean-Marie PLATET : Le décret, la loi d'Agnès BUZIN a été pris en accord avec le Haut Conseil de la Santé, et tous les comités scientifiques médicaux qui ont donné leur avis. A la majorité, ils étaient tous pour en étudiant les bénéfices/risques entre laisser mourir des personnes qui ne seraient pas vaccinées ou faire mourir les personnes qui seraient vaccinées. C'est le taux bénéfices/risques.

M. Michel LAVAL : Non, pardonnez-moi, je crois à l'intérêt des vaccins en étudiant au cas par cas, mais des sociologues ont prétendu montrer que l'obligation sera contre-productive, que l'obligation créera la méfiance, et que le volontariat avec une bonne campagne d'adhésion serait plus efficace.

Intervention hors micro

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique : Approuve le nouveau règlement de fonctionnement unique des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant de la Ville de Joinville-le-Pont, qui entrera en vigueur le 20 août 2018 et qui comprend les modifications suivantes :

Article 6 :

L'article 6 est supprimé et remplacé par :

« L'admission est définitivement acquise au regard du respect des vaccinations obligatoires.

La vaccination BCG n'est plus obligatoire mais reste fortement conseillée pour l'accueil en collectivité, particulièrement en Île de France où le nombre de cas de tuberculose demeure important.

Les vaccinations obligatoires sont les suivantes :

- **Enfants nés à partir du 1er janvier 2018** : la vaccination contre la [diphtérie](#), le [tétanos](#), la [poliomyélite](#), la [coqueluche](#), l'[Haemophilus influenzae b](#), l'[hépatite B](#), le [méningocoque C](#), le [pneumocoque](#), la [rougeole](#), les [oreillons](#) et la [rubéole](#) est obligatoire jusqu'à 2 ans.
- **Enfants nés avant le 1er janvier 2018** : la vaccination contre la [diphtérie](#), le [tétanos](#) et la [poliomyélite](#) est obligatoire.

Le non- respect de l'obligation vaccinale peut entraîner l'arrêt de l'accueil de l'enfant. »

Article 12 :

Le premier paragraphe est supprimé et remplacé par :

« Les dates de congés déterminant les semaines d'absence de l'enfant doivent être communiquées à l'avance. Il est souhaitable que ce préavis soit d'au moins 2 semaines pour des vacances prises hors périodes de congés scolaires et d'au moins 1 mois pour des vacances prises lors de congés scolaires. Le défaut d'information peut entraîner une facturation. »

Article 15 :

La première phrase du second paragraphe est supprimée et remplacée par la phrase suivante :

« Durant la période estivale, les enfants propres et scolarisés en septembre à l'école maternelle pourront être accueillis dans un centre de loisirs maternel selon les modalités suivantes ».

Article 28 :

Il est rajouté à l'article 28 le paragraphe suivant :

« Dans le cas de familles non connues dans CAFPRO et ne disposant ni d'un avis d'imposition, ni de fiches de salaires, il sera appliqué le tarif horaire moyen fixe de N-1 (total des participations familiales émanant du barème national divisé par les heures facturées au titre de la PSU). »

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)

Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

15 . Retrait du Syndicat INFOCOM 94

M. Stéphane SILVESTRE : Mesdames et messieurs, bonsoir, mes chers collègues. Notre ville est adhérente au syndicat mixte INFOCOM 94 depuis 1983. Il siège à La Varenne. Ce syndicat est en charge de la gestion informatique des services de ses collectivités adhérentes, notamment en intervenant sur la recherche et la mise à disposition de progiciels métiers, la formation des agents, la production de documents, etc. La Ville contribue au fonctionnement du syndicat par une contribution directe, c'est-à-dire une fiscalité sur la taxe d'habitation pour un montant global de 142 480 euros. Le syndicat a été créé en 1966 avec une vocation, en particulier, de développer des applicatifs métiers qui n'existaient pas sur le marché à ce moment-là. Par ailleurs, les collectivités s'étaient peu approprié le service de support informatique, et la construction d'une structure mutuelle avait, à ce moment-là, du sens.

Depuis, le contexte a beaucoup évolué. Non seulement, les éditeurs sont entrés sur le marché, proposant une large gamme de produits clés en main, mais il y a aussi des structures de mutualisation qui ont vu le jour, notamment le SIPPAREC et l'UGAP, auxquelles nous avons recours depuis un certain nombre d'années, déjà. La Ville s'est aussi dotée de ses propres moyens qui sont humains ou techniques et en infrastructure de service pour maîtriser son offre numérique.

Sur ce constat, actuellement, sur les 37 progiciels qui sont proposés par le syndicat INFOCOM 94, notre Ville n'en utilise plus que 8, ce qui représente un coût de maintenance approximatif de 25 k€ par an, si bien que le bilan coût/avantages est peu favorable au maintien dans le syndicat, voire clairement défavorable. De ce fait, on a décidé d'engager des négociations de retrait avec le syndicat. Notre contribution étant assez faible au regard du budget total du syndicat, notre retrait n'aura pas d'impact sévère sur l'équilibre budgétaire du syndicat. La procédure qui va suivre maintenant, c'est qu'il y aura une négociation pour déterminer la répartition des charges et des produits restants, puis le comité syndical d'INFOCOM devra se prononcer à l'automne – vers septembre ou octobre, la date n'est pas encore fixée – à la suite de quoi, les communes membres auront trois mois pour délibérer à leur tour individuellement. Enfin, le préfet émettra son avis et son arrêté dans la foulée, après ces trois mois.

Donc, il vous est proposé de soumettre la demande de sortie de la commune de Joinville au syndicat

INFOCOM 94, et autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer les documents exécutoires.

Avez-vous des questions ? Oui.

M. Olivier AUBRY : La sortie de la Ville d'INFOCOM peut être tout à fait justifiée. Vous avez rappelé l'évolution du contexte. Sur l'aspect formel, c'est une procédure qui comporte différentes phases et qui va être assez longue avec le vote majorité qualifiée de ville. Je voudrais simplement, dans les mois à venir parce que cela va prendre du temps, que la Ville, le Conseil municipal et la commission concernée qui est la commission finances soient informés de l'évolution de ces différentes phases.

M. Stéphan SILVESTRE : OK, il n'y a pas de problème. Bien sûr, lors de chaque commission, on vous tiendra informé. Avez-vous d'autres questions ? Monsieur DUVERT.

M. Bernard DUVERT : Donc, la sortie de ce syndicat, c'est l'obligation de se débrouiller par elle-même pour la commune, avec l'achat de ses produits informatiques et la maintenance. Est-ce qu'on a une estimation du gain qu'on pourrait faire en sortant de là ?

M. Stéphan SILVESTRE : C'est déjà engagé depuis un moment puisque la Ville s'est dotée de ses propres suites logicielles depuis, maintenant, un certain nombre d'années pour des raisons diverses et variées. En particulier, la dernière en date et la plus importante était l'acquisition de la suite ARPEGE dans le cadre de la mise en place du guichet unique. Celle-ci inclut notamment la partie de gestion de la petite enfance et de l'enfance. Donc, le seul logiciel qui reste actuellement hébergé chez INFOCOM – important pour la Ville, sachant que les autres sont tout à fait mineurs – c'est CIRIL RH et Finances pour lequel la Ville mettra un marché dans les prochaines années, comme cela a été dit en commission des finances.

M. LE MAIRE : Je voulais remercier Stephan pour le travail qui a été effectué dans cette négociation. Ce n'est pas simple. Je peux vous dire que pour toutes les villes qui se sont retrouvées autour de la table – particulièrement Saint-Maur avec laquelle nous travaillons aussi sur leur demande et que nous appuyons également – cela a été très compliqué, très technique, très politique, et effectivement, on nous a, à un moment, un peu reproché d'accélérer l'acquisition de logiciels en ne s'appuyant pas assez sur INFOCOM, mais au bout du compte, cela nous a permis d'avoir toujours plus de propositions à offrir aux Joinvillais et aux services, ainsi que d'avoir une économie, à terme. Quelque part, à la fin, l'économie sera d'à peu près 130 k€ par an. Ce n'est pas anodin. Je crois qu'aujourd'hui, sur la note que j'avais vue, on consomme aux alentours de 30 k€ par an. C'est quelque chose de la sorte. Donc, déjà, il faut qu'on en sorte, mais c'est très complexe et je dois remercier Stéphan pour son investissement.

M. Stéphan SILVESTRE : Merci, Monsieur le Maire. Donc, je mets aux voix.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stéphan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Décide de soumettre la demande de sortie de la commune de Joinville-le-Pont au syndicat Infocom 94 et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération

16 . Subventions associatives complémentaires et exceptionnelles

M. LE MAIRE : Ce sont des subventions complémentaires et exceptionnelles versées aux associations, dont vous découvrez une liste sur laquelle je suis ouvert aux questions si vous avez des questions particulières. Ce sont des compléments de subvention. Je citerai, par exemple, JJB, RAJA, l'aide à l'achat d'un véhicule qui concerne le comité de secourisme de Champigny, nos bénévoles qui s'occupent de nos animaux et plus particulièrement des chats, les associations de boxe. Le grand 8 aussi a, cette année, une subvention exceptionnelle suite à l'organisation d'un événement. Il y a le lycée Martin Berthelot, les coopératives d'écoles diverses et variées, le karaté club, l'échiquier de Joinville – je crois que j'ai fait à peu près le tour – et l'amicale des usagers du port.

Avez-vous des questions ? Non, donc je soumetts au vote.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutateb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Approuve le versement de subventions aux associations suivantes :

- Amicale des usagers du Port : 1 000 €
- Rassemblement des Amis Joinvillais des Animaux : 500 €
- Comité Français de Secourisme Joinville/Champigny : 2 500 €
- Jeunes Joinvillais de Barbusse : 2 500 €
- Thiam Boxing Punch : 6 000 €
- Karaté Club de Joinville : 1 000 €
- Le Grand Huit : 682 €
- L'échiquier de Joinville : 1 200 €
- Le lycée Marcelin Berthelot à Saint Maur des Fossés : 500 €
- Coopérative de l'école maternelle Polangis : 337,26 €
- Coopérative de l'école maternelle Centre : 312,62 €
- Coopérative de l'école maternelle P'tit Gibus : 255,64 €
- Coopérative de l'école maternelle Fontaine : 212,52 €
- Coopérative de l'école élémentaire Polangis : 699,16 €
- Coopérative de l'école élémentaire Parangon : 363,44 €
- Coopérative de l'école élémentaire Eugène Voisin : 398,86 €
- Coopérative de l'école élémentaire Palissy : 364,98 €

17 . Autorisation de signature des conventions avec les propriétaires des abords du Quai de la Marne pour la réalisation de travaux

M. Jean-Jacques GRESSIER : La commune s'apprête à réaliser d'importants travaux de requalification du Quai de la Marne, en collaboration avec le territoire Paris Est Marne et Bois pour la partie assainissement entre le deuxième semestre 2018 et le premier semestre 2019. Pour ce qui concerne les communes, ces travaux consistent principalement en une reprise des enrobés sur la chaussée et les trottoirs, le changement du mobilier urbain et de nouveaux aménagements paysagers.

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons proposé de conventionner pour que la Ville réalise les

travaux sur certains espaces privés ouverts au public, afin de maintenir une cohérence dans l'aménagement du Quai de la Marne, au nom de l'intérêt général.

Il vous est donc proposé les différentes parcelles que nous avons conventionné avec les copropriétés pour effectuer l'ensemble de ces travaux qui sont, bien entendu, à la charge de la commune.

Avez-vous des questions ?

M. Jean-François CLAIR : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai quelques précisions à demander. Sur le document, il est indiqué des parcelles cadastrales, donc je vais poser les questions par rapport aux parcelles cadastrales. Je vais commencer par la B40. Dans les objectifs d'aménagement de la B40, à un moment donné, il est question, dans le texte, d'usage de places communes. Pour ceux qui connaissent la parcelle B40, vous avez 12 places très exactement pour les véhicules qui sont en arrondi. Ces 12 places sont complètement privatives puisque vous avez un système qui vous interdit de vous garer. Donc, j'aimerais savoir où sont les places communes pour cette parcelle.

L'administration : Ce sont justement les places privatives dont vous parlez, c'est-à-dire que ce sont les 12 places en arc de cercle qui, aujourd'hui, se situent devant la copropriété, et pour lesquelles la Ville, dans les actes notariés, a effectivement un droit d'usage de ces places qui n'a jamais été exploité ni utilisé depuis la création de l'immeuble. Donc, c'est effectivement, pas une bizarrerie juridique, mais en tout cas une demande qui avait été probablement faite par la Ville lors de la construction de l'immeuble et qui n'a jamais été appliquée et qui n'a jamais fait l'objet d'aucune convention, en fait. Dans le travail qu'on va faire avec la copropriété, on a besoin de requalifier ces espaces, notamment pour reprendre les pentes. La plupart du temps, c'est pour ces questions-là. C'est pour des reprises de pentes pour les personnes à mobilité réduite. Ce ne sont pas les pentes droites, mais celles qui sont en travers et qui ne doivent pas être de plus de 2 % pour les PMR puissent passer. Donc, on a besoin d'aller loin sur le mur de la copropriété pour reprendre les pentes sur le trottoir. Il y aura probablement une négociation avec la copropriété qui va vouloir régulariser, me semble-t-il, l'usage de ces places à leur fin. La commune n'a pas un intérêt particulier à utiliser ces places à des « fins publiques », d'autant qu'elle se retrouverait avec 12 voitures sur la rue, ensuite. C'est probablement un accord qui interviendra, mais par la suite.

M. Jean-François CLAIR : D'accord. Je vais changer de parcelle : C84. Vous y avez six places de stationnement qui ne sont pas spécifiées, justement, dans la notification. Que deviennent-elles ?

L'administration : Dans le cadre de l'aménagement, on les reconstitue. C'est la proposition qu'on fait à la copropriété : reconstituer les six places actuellement aménagées par la copropriété, mais de ne pas les positionner exactement comme elles le sont aujourd'hui, c'est-à-dire en travers, perpendiculaires à la voie, mais au contraire, d'aller les placer le long du mur de clôture, ce qui permet de dégager de l'espace pour agrandir le trottoir de ce côté-là.

M. Jean-François CLAIR : D'accord. D'une façon plus générale, sur d'autres parcelles, il y a des systèmes au sol qui empêchent les piétons et les voitures de se garer. Tout cela va être supprimé pour avoir quelque chose de beaucoup plus apaisé ? Comment cela va se présenter ?

L'administration : Effectivement, c'est l'objectif. La contrepartie de ces travaux, c'est qu'évidemment, la circulation des piétons doit être libre. Elle ne doit pas être entravée par du mobilier que poserait la copropriété, donc ils n'en auraient pas le droit par la convention qu'on passera avec eux. Effectivement, il y a une contrepartie qui est celle-là sauf, évidemment, pour les places de stationnement qu'ils sont libres de protéger d'un stationnement qui serait sauvage.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Nous passons au vote.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article 1^{er} : Approuve la réalisation des prestations sur les parcelles suivantes dans le cadre de l'aménagement du quai de la Marne :

Numéro Parcelle	Adresse	Propriétaire	Prestations à réaliser	Objectif de l'aménagement
C84	17 quai de la Marne	Copropriété du 17 quai de la Marne	Plantations de massifs et de deux arbres Création longitudinal de stationnement vélo et voiture Renouvellement des sols en continuité avec le quai Remise à niveau des éléments liés aux réseaux	L'intervention sur la partie privative est nécessaire pour permettre de créer un cheminement PMR.
B40	19/21 quai de la Marne	Copropriété du 19/21 quai de la Marne	Conservation des places de stationnement et des arbres existants Renouvellement des sols en continuité avec le quai Implantation de mobilier urbain (bancs, candélabre corbeille) Remise à niveau des éléments liés aux réseaux	L'intervention sur la partie privative est nécessaire pour permettre la reprise des pentes depuis le seuil de la résidence jusqu'au fil d'eau. Par ailleurs la commune dispose d'une servitude de passage au sein de la résidence et d'un droit d'usage des places communes
B95	23 quai de la Marne	Copropriété du 23 quai de la Marne	Plantations de massifs et d'un arbre Renouvellement des sols en continuité avec le quai Implantation de mobilier urbain (bancs, candélabre corbeille)	L'intervention sur la partie privative est nécessaire pour permettre la reprise des pentes depuis le seuil de la résidence jusqu'au fil d'eau.

Article 2 : Approuve la convention-type, annexée à la présente délibération, fixant les conditions d'intervention de la Commune.

Article 3 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L. 2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L. 2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération, notamment les conventions avec les propriétaires.

Pour : (30)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (3)

Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis

pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

18 . Tableau des effectifs

M. LE MAIRE : Je vous propose, mes chers collègues, de modifier le tableau comme suit : adaptation du tableau liée à des promotions d'agents, des réussites à la promotion professionnelle et des promotions internes, adaptation des effectifs liés au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs. Vous avez les postes budgétés : 0.62 professeur d'enseignement artistique, création, suppression, rédacteur, agent de maîtrise. Avez-vous des questions ?

M. Olivier AUBRY: Il est passé au CTP, ce tableau ?

M. LE MAIRE : Ce sont les suppressions de postes passent au CTP. On passe au vote. Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutaïeb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE, à l'unanimité :

Article Unique : Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Professeur d'enseignement artistique	0.62		1	1.62
Rédacteur	10		1	11
Agent de Maîtrise	10		1	11

19 . Modification du Règlement intérieur du Conseil municipal

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, la démission de notre collègue Michel LAVAL de son groupe politique nécessite que nous adaptions le Règlement Intérieur du Conseil, et plus particulièrement l'article 28. En effet, lorsque nous avons voté ce règlement, nous n'avions pas envisagé cette recomposition des groupes politiques. Je vous propose de modifier l'article 28 du Règlement Intérieur comme suit : deux pages sont réservées à l'expression des groupes et les Conseils municipaux appartenant à aucun groupe dans le bulletin d'information générale diffusé par la Ville sous la forme d'une tribune libre dans chaque numéro de Joinville Mag, selon la répartition suivante : 2500 caractères pour le groupe de la majorité ; 833 par conseiller d'opposition. Les groupes politiques

peuvent cumuler les caractères affectés à chacun de leurs membres.
Je sais que vous vous êtes réunis avec Jean-Jacques.

M. Olivier AUBRY : Justement, je voudrais faire suite à cette réunion. Donc, on s'est réuni pour aborder des conséquences de la nouvelle situation de notre collègue Michel LAVAL, sur trois points : la tribune, effectivement, qu'on évoque ici, la commission et la question qui est posée au Conseil municipal. Il restait un point en suspend. Cela concernait la présence de Michel Laval dans une commission. Je précise que sa demande n'était pas exorbitante puisqu'il ne s'agissait pas de tout remettre à plat, mais simplement – j'avais fait cette proposition – qu'il prenne part, qu'il assiste à la commission finances qui était sa demande, en tant qu'auditeur libre. L'auditeur libre ne prend pas part au vote, voire ne prend même pas part au débat. On m'a répondu que ce n'était pas possible. J'aimerais savoir en quoi c'est en contradiction avec la réglementation, la proposition d'auditeur libre. C'est une question qui est restée en suspend.

M. Jean-Jacques GRESSIER : La réponse qui a été donnée au cours de cette réunion, c'est qu'effectivement, à partir du moment où Michel LAVAL demandait de rester dans une commission dont il faisait déjà partie, c'était possible et cela a été accepté de suite. S'il demande à participer à une commission dont il ne faisait pas partie, cela nécessiterait un vote, de façon à ce qu'on recompose complètement la commission.

M. Olivier AUBRY : Mais pas en auditeur libre.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Ce n'est pas possible. Ce qu'on a dit, c'est qu'on fournirait les documents de la commission des finances à Michel Laval, de manière à ce qu'il puisse avoir l'ensemble des documents qui sont en possession des membres de la commission des finances. On s'est engagé à le faire.

M. LE MAIRE : On reprend le vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, « pour », pour le reste. Je vous remercie.

M. Michel LAVAL : Je ne prend pas part au vote.

Présents :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Boutateb KADDANI donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Olivier DOSNE,

Article Unique : Modifie l'article 28 du Règlement intérieur du Conseil municipal comme suit :

« Deux pages sont réservées à l'expression des groupes et des conseillers municipaux n'appartenant à aucun groupe dans le bulletin d'information générale diffusé par la ville, sous la forme d'une tribune libre dans chaque numéro de « Joinville mag », selon la répartition suivante :

- 2 500 caractères pour le groupe de la majorité ;
- 833 caractères par conseillers d'opposition. Les groupes politiques peuvent cumuler les caractères affectés à chacun de leurs membres. »

Pour : (29)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous")

avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (4)

Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le Règlement Intérieur du Conseil 3 questions diverses des conseillers du groupe « Vivre Joinville Ensemble » :

Question n° 1 de Monsieur Olivier AUBRY, du groupe « Vivre Joinville Ensemble »

Monsieur le Maire,

Lors de la séance du conseil municipal du 1er février 2018, une délibération intitulée : « logements pour absolue nécessité de service » à été votée.

Elle consistait à mettre à jour les emplois de la collectivité qui ouvrent droit à un logement soit pour nécessité absolue de service soit pour service d'astreinte.

La fonction de directeur général des services de la mairie a alors été ajoutée, entre autres, à la liste des postes datant de 2015.

J'ai été personnellement alerté par plusieurs agents d'une situation qui suscite un certain nombre d'interrogations. En effet, Monsieur Leroy, directeur général des services, occupe depuis plusieurs semaines un logement appartenant à la commune à l'école Oudinot de Joinville.

Depuis mars 2008 il est en charge des mêmes fonctions, sans avoir jamais disposé d'un logement et réside depuis plusieurs années à Saint-Maur-des-Fossés.

La concomitance et l'enchaînement des événements depuis la délibération du 1er février interroge sur la véritable raison de cette mise à disposition. S'agit-il d'une aide apportée au directeur général des services dans le cadre de ses fonctions pour optimiser son action ou tout simplement d'une largesse qui lui est accordée à titre personnel.

Une convention a-t-elle été signée entre les parties, une redevance d'occupation a-t-elle été fixée et pour quel montant ?

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Conseiller Municipal,

Votre question est malveillante, mal informée, mal à propos.

Malveillante puisqu'au lieu de poser la question directement au Directeur Général des Services que vous connaissez depuis 15 ans vous tentez, en conseil municipal, de l'instrumentaliser et de salir son intégrité à des fins purement politiciennes. Ce n'est pas à votre honneur.

Mal informée puisque la délibération cadre que vous avez voté en Conseil municipal n'a pas créé de nouveaux droits pour la fonction de Directeur Général des Services. Ces derniers existent depuis une délibération de 1995 renouvelée en 2000. Elle les a au contraire restreints puisque ce dernier pourrait jusqu'alors bénéficier de la gratuité des fluides.

Mal à propos puisque lorsque j'ai confié il y a presque 10 ans les fonctions de Directeur Général des Services à M. Leroy, je lui ai proposé un logement de fonction communal comme son statut le prévoit de droit. Il a refusé estimant qu'il n'en avait pas besoin alors qu'il y avait tout intérêt financier. C'est pourquoi lorsqu'il m'a annoncé chercher un logement provisoire pour 4 mois quitte à s'éloigner géographiquement, je n'ai pas hésité à lui proposer un appartement qui se libérait au sein d'une école communale et qui n'avait pas vocation à être reloué. Je ne souhaitais pas qu'il s'éloigne de Joinville alors même que nous sortions à peine d'une crue historique pour laquelle sa présence 7 jours sur 7 a été essentielle. Il occupe ce logement selon les conditions que le Conseil, et donc vous-même, avez approuvé. Cela ne coûte donc pas un centime à la collectivité.

On ne peut pas en dire autant lorsque vous étiez aux responsabilités. Votre majorité a logé la Directrice Générale des Services de l'époque entre 2001 et 2008 non pas dans un logement communal permettant ainsi de rationaliser les coûts mais dans une Villa à Saint-Maur-des-Fossés de 178 m² pour un montant total de plus de 150 000 euros. J'ajoute que la Directrice Générale bénéficiait, elle, de la gratuité des fluides pris en charge par la Ville. Par ailleurs la Ville a payé plusieurs travaux dans cette Villa pour plusieurs milliers d'euros.

Question n° 2 de Monsieur Olivier AUBRY, du Groupe « Vivre Joinville Ensemble »

Monsieur le Maire,

Pour les communes de plus de 10 000 habitants comme Joinville, le recensement est organisé tous les ans auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

Combien compte d'habitants, aujourd'hui, notre commune ?

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Conseiller Municipal,

Je sais votre groupe peu familier avec Internet et les outils informatiques. Je vous montrerai donc volontiers comment vous rendre sur le site de l'Insee et obtenir les chiffres de la démographie Joinvillaise sans avoir à attendre un conseil municipal pour les obtenir.

Dans l'attente voici les chiffres : au 1er janvier 2018, chiffres issus du recensement 2015, la ville comptait une population totale de 19002 habitants.

Question n° 3 de Monsieur Olivier AUBRY, du groupe « Vivre Joinville Ensemble »

Monsieur le Maire,

Le syndicat mixte autolib' vélib' qui réunit 103 communes d'Ile de France, dont Joinville vient de voter la résiliation anticipée du contrat avec la société Bolloré.

Les Joinvillais sont nombreux à utiliser ce service proposé par 3 stations réparties sur la commune.

Certains louent des véhicules d'autres utilisent les bornes autolib' pour recharger leur propre véhicule électrique.

A la suite de la rupture de ce contrat, et de la fin brutale du service proposé, la ville pourrait-elle envisager d'installer des stations de recharges pour véhicules électriques de particuliers comme on en trouve dans de nombreuses communes ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Réponse de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Monsieur le Conseiller municipal,

Le déplore que le service Autolib s'arrête si brutalement laissant des milliers d'usagers dans l'embarras. Avant de déployer des bornes de recharge électrique nous allons attendre de savoir exactement ce que deviendront les bornes actuelles car si les voitures appartiennent au groupe Bolloré les bornes, elles, sont propriété du Syndicat. Elles pourraient donc être reconverties en bornes de recharge électrique libre.

*

Monsieur le MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le Règlement Intérieur du Conseil 2 questions diverses des conseillers du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Question N°1 de Monsieur Jean-François CLAIR du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Monsieur le Maire,

Il y a quelques jours le Syndicat Autolib' -Velib' Métropole (SAVM), composé de Paris et d'une centaine de communes a annoncé la résiliation de la DSP conclue avec le groupe Bolloré. Le montant de la résiliation est évalué à 300 millions d'euros par le groupe Bolloré.

La ville possède trois stations Autolib' situées à la place du 8 mai 1945, place de Verdun et place Mozart.

Pouvez-vous nous dire le devenir des trois stations ? Ne pourrait-on pas utiliser tout ou partie des installations de rechargement pour promouvoir l'usage de la voiture électrique à Joinville-le-Pont ?

D'autre part, est-ce que la ville a été ou va être sollicitée pour participer à l'indemnisation de la résiliation du contrat et à quelle hauteur financière ?

Par avance, je vous remercie de votre réponse.

Réponse de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Monsieur le Conseiller Municipal,

Ne doutons pas que la résiliation anticipée de la Délégation de Service Publique pour le service Autolib' donnera lieu à un très long contentieux. Personne aujourd'hui ne sait réellement évaluer quel sera le montant de l'indemnité de résiliation et donc comment les communes membres seront appelées à y participer.

Nous ne savons pas non plus précisément ce que deviendront les bornes mais l'idée de pouvoir les reconvertir en bornes de recharge pour véhicules électriques me paraît pertinente. Nous en saurons probablement plus dans quelques mois.

C'est d'ailleurs un point de méthode intéressant. Je crois que le Syndicat, sous l'impulsion de la Ville de Paris, aurait probablement été mieux inspirée d'entamer des négociations avec le groupe Bolloré et d'évaluer précisément les impacts d'une éventuelle résiliation avant de la décider unilatéralement. Je remarque d'ailleurs que nous n'avons toujours pas de nouveaux Velib'...

Question n°2 de Monsieur Jean-François CLAIR du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Monsieur le Maire,

Au Conseil municipal du 27 juin 2017, suite à la mise en ligne d'un avis d'appel public à la concurrence, en procédure adaptée avec une limite de réponse au 18 mai 2017, concernant la requalification urbaine du secteur Gallieni ayant pour objet l'Études, Maîtrise d'œuvre et Contrôle, je vous avais demandé de "nous en dire plus sur le contenu de cette étude et si nous pouvions la consulter".

La signature du marché avec le groupement représenté par la société Philippe Hamelin a été notifié le 16/11/2017 pour un montant de 113800 euros.

Sur le site internet "Paris Sud aménagement" il apparaît que "PARIS SUD AMÉNAGEMENT a été missionné par la Ville de JOINVILLE-LE-PONT (94), avec l'Agence Philippe Hamelin (mandataire) Pratiques Urbaines, OTCI, Objectif Ville, Segat et CDVIA pour l'accompagner dans la définition d'un projet urbain opérationnel de requalification du secteur Gallieni."

Nous trouvons un calendrier de l'étude urbaine pour l'année 2017-2018 ainsi que d'autres renseignements :

Phase 1 : Diagnostic

Phase 2 : Etude d'opportunité

Phase 3 : Scénario(s) d'aménagement

Phase 4 : Approfondissement du scénario retenu

Phase 5 : Plan guide

Cette requalification du secteur Gallieni est importante pour rendre dynamique les quartiers et éviter qu'ils ne deviennent des dortoirs sans commerce de proximité. La densification doit être modérée et différente de la rue de Paris. L'architecture joinvillaise doit être remise à l'honneur comme les décorations en faïence de Palissy sur les façades des immeubles.

Pouvez-vous nous dire à quelle phase en est l'étude et si vous comptez faire participer les Présidents des groupes d'opposition à cette réflexion qui va structurer les quartiers Polangis et Palissy ? Quel est le calendrier de présentation du projet aux Joinvillais ? D'autre part, comment sont rémunérés "Paris Sud aménagement" et les autres opérateurs?

Par avance, je vous remercie de votre réponse.

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Conseiller Municipal,

La phase 1 n'est pas encore terminée. Par ailleurs cette étude ne vise pas comme vous le suggérez à

décider ou non la mise en place de faïence à la manière de Bernard Palissy sur d'éventuels futurs immeubles. L'idée est de préparer l'avenir pour cet axe essentiel pour notre commune.

Je ne comprends pas non plus votre question relative à la rémunération du groupement. Vous avez-vous-même cité le coût global de l'étude qui se répartit entre les membres du groupement conformément à l'acte d'engagement du marché.

Question n° 3 de Monsieur Pascal de CAZENOVE du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »

Monsieur le Maire,

La municipalité a récemment annoncé avoir abouti à un consensus avec les riverains de la Rue de Paris prolongée quant aux projets d'aménagement en cours.

Les retours du collectif de riverains sont toutefois plus mitigés, ces derniers faisant état d'inquiétudes quant à la sécurisation des piétons et au stationnement et de réserves à propos de l'inversion du sens de circulation de l'avenue Molette.

Pouvez-vous nous préciser la teneur exacte de l'accord trouvé, compte-tenu de ces différents éléments ?

En vous remerciant pour votre réponse.

Réponse de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Monsieur le Conseiller Municipal,

Voici le courriel que nous a adressé le Collectif à l'issue de la réunion de projet que j'ai mené dans la rue de Paris dites prolongée le 2 mai après plusieurs rencontres en Mairie :

« La volonté d'associer étroitement les habitants de la rue de Paris "dite" Prolongée et les services de l'urbanisme de la mairie a permis l'évolution du projet de travaux de la rue de Paris. Nous sommes heureux d'avoir été aussi nombreux à participer à cette réunion du 2 mai. Nous comptons sur vos équipes à l'avenir pour concerter le CRRPP en amont de chaque projet dans notre quartier. Le Collectif»

Ce travail d'échange a en effet été productif et constructif et nous tenons à remercier les habitants qui s'y sont impliqués. Je vous renvoie au compte-rendu que le Collectif a rédigé pour ses membres. Puisque vous semblez bien les connaître, vous n'aurez pas de mal à l'obtenir.

*

J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil la question de Monsieur Michel LAVAL conseiller Municipal écologiste – non inscrit

Question de Monsieur Michel LAVAL « Non inscrit »

Monsieur le Maire,

Après une longue inertie, votre Municipalité met en place une nouvelle politique municipale du stationnement, fortement influencée par les demandes de certains commerçants Joinvillais, avec la caution de la commission municipale du stationnement et de tous ses membres, qui jusqu'il y a peu ne tarissaient pas d'éloges à son sujet.

Or le partage équitable de la voirie ne concerne pas seulement l'arbitrage entre les divers modes de circulation, mais aussi et d'abord le partage de l'espace public entre la circulation et le stationnement. Et de ce point de vue, nous ne pouvons qu'être inquiets des évolutions récentes.

A Polangis pour commencer, vos services ont entrepris le marquage au sol de nouvelles places, à cheval sur la chaussée et le trottoir. L'avenue Pauline et la rue Guy Moquet par exemple, ont ainsi vu une forte réduction de l'espace concédé aux piétons. Cela a de graves conséquences sur la sécurité des enfants, des parents avec poussettes des personnes handicapées, des personnes aveugles et âgées... Je rappelle une fois encore que les normes exigent une bande d'une largeur minimale de 1,40 m pour la circulation des personnes handicapées (1,80 m est recommandé). A Joinville, non seulement on n'est pas pressé de mettre notre voirie aux normes, mais certains aménagements s'en éloignent encore un peu plus ! Quant au stationnement gênant, quoi que vous en disiez dans votre

dernier éditorial, il est insuffisamment verbalisé.

Il en va de même pour la circulation des cyclistes : le marquage au sol est sacrifié et on leur impose une cohabitation mal réglée avec les automobilistes et les piétons, ce qui crée de part et d'autre du ressentiment. On a aussi retiré certains panneaux qui informaient de l'entrée en « Zone 30 ».

Les Ecologistes de Joinville vous demandent donc ce soir d'explicitier vos intentions relatives à la préservation et au développement des « Zones 30 » et des dispositifs cyclables, et à la priorisation donnée à l'accessibilité et donc à la préservation de nos trottoirs, qui comme leur nom l'indique ont vocation à être réservés aux piétons.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Conseiller municipal,

Je reconnais bien là votre radicalité et votre ambiguïté. Vous aimeriez vivre dans une ville sans stationnement sur la voie publique et sans immeuble. Pourtant vous soutenez un parti qui a modifié le code de l'urbanisme pour réduire le nombre de places de stationnement privées dans les habitations tout en obligeant la densification des quartiers pavillonnaires. Votre parti, M. Laval, a organisé l'afflux de véhicules sur l'espace public. Et vous voudriez aujourd'hui donner des leçons d'aménagement urbain ?

L'aménagement d'une rue c'est un compromis entre les différents usagers de l'espace public. Je sais que le mot compromis n'est pas votre préféré et pourtant il résume bien la situation : que chacun fasse des concessions réciproques. Chaque rue est différente et dispose de ses propres contraintes. Il y a donc autant d'aménagement que de rue. Le stationnement à cheval sur trottoir est une bonne solution lorsqu'il permet, tout en garantissant le passage des piétons, d'augmenter la capacité de stationnement pour un quartier. Une piste cyclable est une bonne solution, comme bientôt sur la rue de Paris, lorsque la largeur de la voirie le permet. Lorsque cela n'est pas le cas il faut alors imaginer d'autres dispositifs comme le chaudiou par exemple sur le quai de la Marne. J'ajoute qu'en matière d'accessibilité ma majorité n'a pas à rougir des efforts qu'elle réalise tant sur les espaces publics, dois-je rappeler la mise en accessibilité de l'île, du port, que sur les bâtiments.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .

Le Secrétaire de Séance

Le MAIRE de Joinville-le Pont

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER

Olivier DOSNE

Conseil Municipal – séance du 26 juin 2018

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. DOSNE	Mme PETIT	Mme DE COTIGINIE
M. GRESSIER	M. PLATET	Mme SELLAM
Mme DURAND	Mme REUSCHLEIN	Mme FORTIN
M. DECOUT	M. KADDANI	Mme RUIZ
M. OUDJEBOUR	M. BARUGEL	Mme ASTEGIANI-MERRAIN
Mme TOLLARD	Mme FIORENTINO	M. CLAIR
M. SELLAM	Mme MEUNIER	M. DE CAZENOVE
Mme ALLAIN	M. COLRAT	M. LAVAL
M. MARCHADIER	M. OUANOUNOU	Mme COLIN
M. DESTOUCHES	Mme SERIEIS	M. DUVERT
Mme CHERY	M. SILVESTRE	M. AUBRY